Le Courrier des Opelousas.

VOL. 2. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 29 AVRIL 1854. No. 21.

Le Courrier.

Journal Officiel de la Paroisse St. Landry.

Publié tous les Samedis matin par JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 29 AVRIL 1854.

☞ Le soussigné informe respectueusement les votans du 1er Arrondissement du Jury de Police qu'il est candidat pour représenter cet Arrondissement dans le Jury de Police, à l'élection du 8 Mai prochain. JOEL H. SANDOZ.

NOTRE FEUILLE.

Selon la promesse faite à nos lecteurs, dans notre numéro de samedi dernier, nous leur présentons aujourd'hui, le *Courrier des Opelousas* dans son nouveau et grand costume. Comme on le voit, il contient *sept colonnes* de matière de plus que ne contenaient les numéros précédents.

Malgré ce surcroit de dépenses et du travail que vient de nous occasionner cet agrandissement, le prix de la souscription au *Courrier* sera toujours le même que par le passé, c'est-à-dire $3 par an payables d'avance, ou $4 à la fin de l'année.

☞ Un terrible coup de vent, accompagné de pluie, a passé par notre village dans la nuit de lundi à mardi de cette semaine. Presque toutes les barrières des Opelousas étaient ou sur le dos ou sur le ventre, les arbres déracinés ou brisés. Pour nous, nous avons cru pendant quelques instants que notre cabane allait s'envoler, mais nous étions dedans et ce *leste* seul l'a sauvée de la destruction.

Grele.—Jeudi dernier, vers midi, nous avons été témoins d'une chose qui ne s'est probablement jamais vue en Louisiane. Une grêle de la grosseur moyenne d'une balle d'une once, a fondu sur notre village avec une rapidité et une abondance telle que quelques minutes ont suffi pour en couvrir presque entièrement le sol. Les chevaux en étaient étourdis, les bêtes à cornes se tenaient coi en terreur, et les feuilles ainsi que les jeunes bourgeons d'arbres tombaient abondamment à terre, frappés par la grêle.

Les récoltes ont dû souffrir considérablement de ce temps affreux.

LE RAIL-RAOAD HOTEL.

Mr. N. Quatrevaux nous prie d'annoncer au public, qu'ayant un long bail avec le propriétaire de la maison qui est à vendre, sous le titre de "*Rail-Road Hotel*," il continuera à tenir son établissement comme par le passé.

☞ Mr. W. H. James, a été élu, samedi, 15 courant, Chef de la Police de la Nouvelle-Orléans.

☞ Les votes donnés à la Nouvelle Orléans pour l'acceptation ou le rejet des Ordonnances du Conseil, se sont répartis comme suit:

En faveur du Railroad de Jackson,	5734
Contre " "	1011
En faveur du Railroad des Opelousas,	5763
Contre " "	1010

☞ Mr. J. Collin, vétéran de 1814 et 1815, et Contrôleur du Théâtre d'Orléans depuis nombre d'années, est mort à la Nouvelle Orléans le 20 courant, à un âge très avancé.

NOTRE RAIL-ROAD.

La *Minerve*, de Thibodeaux, du 22 courant, dit:

"Le steamer *Mary Foley*, à son dernier voyage de la Nouvelle-Orléans, avait à bord une locomotive pour la section d'en haut du Rail-Road des Opelousas. Nous apprenons de Mr. Parcell, le surintendant, que les travaux sur la section des prairies flottantes avançaient admirablement. Une partie des *rails* avait déjà été posée sur la prairie, et des poids de plus de 50 tonneaux y avaient déjà été transportés avec sureté. C'est cette partie du chemin qui avait tant mécontenté les amis du Rail-Road; mais avec de si bonnes nouvelles, tous doutes doivent maintenant s'évanouir, et ils doivent maintenant faire tous leurs efforts pour aider à l'accomplissement des travaux. Mr. Parcell nous informe que toute cette partie du chemin à l'Est de Lafourche à Alger, sera achevée vers le 4 Juillet prochain, et les habitants de Lafourche pourront se rendre à la Nouvelle-Orléans par le Rail-Road."

—Nous lisons aussi dans la *Bannière*, de Franklin, ce qui suit:

"Cinquante tonneaux de fer pour le Rail-Road étaient hier soir à bord du bateau-à-vapeur *Rosa*, qui devaient être livrés à la Nouvelle-Ibérie, pour le Rail-Road des Opelousas."

Bureau Général des Postes.—Quand notre nouveau gouvernement a commencé ses opérations, il n'y avait que 75 bureaux de postes dans tous les Etats-Unis, et seulement 1875 milles de chemins de poste, tous sur les bords de la mer, passant par les villes principales entre Wiscasset, dans l'Etat du Maine, jusqu'à Savannah, en Georgie; ainsi que quelques chemins de traverse, sur lesquels la poste ne passait qu'une fois tous les quinze jours. Le revenu annuel du Bureau était de $[illegible], et ses dépenses de $32,140. A la fin de la [illegible] 1853, le nombre des bureaux de poste était [illegible]; longueur des chemins de poste, 217,743 milles, coût annuel du transport, $4,496,968; recettes, $5,940,725; dépenses $7,982,757.

Réponse d'un souverain.—On écrit de Berlin que le czar en réponse à la Note de la France et de l'Angleterre, qui le sommait d'évacuer les principautés, ne leur aurait adressé que ces deux lignes:

"*Les propositions des puissances occidentales ne méritent pas une minute d'attention.... elles sont refusées.*"

[illegible]—Le pape Pie IX. a écrit au président pour lui demander d'étendre d'une manière toute particulière sa protection sur les catholiques des Etats-Unis.

Voici la réponse du président:

"*Beloved Brother*,—Les catholiques sous le gouvernement libre et tolérant de l'Union ont toutes les protections que vous pouvez désirer pour leurs personnes et leurs consciences. Je vous réclame, comme un juste retour de votre part, d'étendre votre protection sur les protestans qui habitent les Etats de l'Eglise. Si vous ne pouvez les protéger ouvertement, faites au moins qu'ils aient le droit de pratiquer librement leur foi, et d'ensevelir leurs morts suivant leurs rits religieux.

Trouvé pendu.—Le [illegible], nous apprend qu'un Allemand, employé [illegible] tout seul, derrière l'habitation de Mr. Leblanc (Est Baton Rouge) a été trouvé pendu [illegible]; lors de cette découverte, il a été constaté que [illegible] date de plusieurs jours.

SECOURS AUX CHEMINS DE FER.

Nos lecteurs savent déjà qu'une élection devait avoir lieu à la Nouvelle-Orléans, le 21 de ce mois, à l'effet de savoir si la taxe consentie en faveur des chemins de fer des Opelousas et de Jackson serait changée en une émission de bons, payables dans vingt ans, et portant 6 pour cent d'intérêt. Eh bien! cette élection a eu lieu, et la majorité s'est prononcée en faveur de l'émission de bons au lieu de la taxe annuelle.

En annonçant cette nouvelle, l'*Abeille*, de cette ville, du 22, fait les remarques suivantes:

"Il est maintenant certain que d'ici à 2 ou 3 ans, le chemin de fer des Opelousas sera en pleine opération, et donnera des dividendes aux actionnaires. Quant au railway de Jackson, il sera terminé vers la même époque jusqu'à Canton, dans l'Etat du Mississippi, et il donnera des bénéfices aussi considérables que celui des Opelousas.

En doute-t-on? Qu'on lise le rapport du président de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de l'Ohio. La section commencée à Mobile n'a qu'une trentaine de milles de longueur, et elle donne quatre mille piastres de recettes nettes par mois, soit quarante-huit mille piastres par an. En supposant que la construction de chaque mille ait coûté en moyenne dix mille piastres, la section donne un dividende de seize pour cent! Or, ce premier chainon de la ligne de Mobile n'a pas l'importance qu'auront le railway des Opelousas dès qu'il aura atteint les bords du Bayou Lafourche, et le railway de Jackson lorsqu'il sera arrivé à Canton. Au lieu de seize pour cent, que ces chemins donnent seulement six pour cent dans deux ou trois ans, et la ville pourra dès lors payer l'intérêt de ses bons sans s'adresser aux contribuables.

Nous sommes sûrs maintenant que les railways de Jackson et des Opelousas seront promptement terminés, et nous nous en félicitons. Ils vont devenir pour notre ville un élément de prospérité, multiplier ses revenus, augmenter sa population. Ils ajouteront à son importance et augmenteront conséquemment son revenu. Chaque maison de commerce nouvelle qui s'établit parmi nous, chaque édifice qui s'élève, chaque usine que l'on crée, accroit d'autant la masse des propriétés imposables et allège pour chaque contribuable sa part du fardeau commun. Lorsque la taxe sera répartie sur quatre-vingt millions de propriétés, au lieu de soixante-dix millions, la diminution de l'impôt sera d'un huitième sur les immeubles seulement. Qu'une semblable réduction s'opère proportionnellement dans toutes les classes de l'impôt, et les contribuables verront diminuer considérablement leurs charges. Ils ont donc individuellement intérêt à encourager l'essor de la prospérité générale. Eh bien! il n'y a pas, pour une ville commerciale, d'élément plus actif de prospérité que les chemins de fer. Les railways de Jackson et des Opelousas, une fois terminés, ajouteront tous les ans, nous en sommes persuadés, un douzième à la valeur totale des propriétés imposables et au revenu prélevé sur l'industrie, le commerce, etc. N'est-ce rien que cela? et cette perspective ne doit-elle pas ouvrir les yeux à ceux qui s'obstinent encore à méconnaître les immenses avantages des chemins de fer?

L'ordonnance du Conseil a été votée à une très forte majorité."

Scene Tragique.—Une scène des plus tragiques a eu lieu récemment dans le comté de Waupacco, Wisconsin. Un fermier venait de vendre une paire de bœufs, et avait reçu en payement des billets de banque. L'homme qui avait acheté les bœufs, étant pressé de partir, pria le fermier de l'aider à les attacher. Il se rendit donc dans la cour avec l'homme dans ce but, laissant ses billets sur la table. A son retour à la maison, il trouva un de ses enfants qui les avait pris sur la table et s'amusait à alumer le feu avec. Son premier mouvement fut de donner une si rude calotte à l'enfant, qu'il le renversa, et dans sa chute il se frappa la tête contre un des coins du poële, avec tant de force qu'il se brisa le crâne.

La mère, qui baignait un jeune enfant dans un baquet d'eau, dans une chambre avoisinante, en entendant le bruit de la chute, abandonna l'enfant dans le baquet et se précipita dans l'autre chambre où elle avait entendu le bruit, et fut tellement terrifiée de ce qu'elle voyait, qu'elle oublia pour quelque temps son autre enfant dans le baquet, à son retour dans la chambre elle le trouva noyé! Le mari, à la vue d'un pareil tableau, prit son fusil sans autre réflexion et se fit sauter la cervelle!

CHEMINS DE FER.

Voici les résolutions qui ont été présentées au grand meeting qui a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, la semaine dernière, et que l'assemblée a adoptées à l'unanimité:

Attendu que l'expérience de tous les jours démontre la nécessité de communications plus sûres et plus fréquentes avec les différentes parties du pays, et nous prouve que si nous voulons conserver le commerce actuel de notre ville, augmenter la valeur de nos immeubles, donner de l'emploi au travail et rendre le capital productif, nous devons pousser avec vigueur et avec tous les moyens dont nous disposons, jusqu'à leur entier achèvement, les chemins de fer de Jackson et des Opelousas; attendu que la souscription de la ville, dans sa forme présente de taxe annuelle, s'étendant à une période de quatre années, ne fournira pas les moyens d'achever ces chemins, aussi rapidement que l'exigent les besoins du pays et l'intérêt de la ville; attendu qu'il est évident que le changement de cette souscription de taxe annuelle en une émission de bons, doit tout de suite donner les moyens de pousser avec vigueur ces chemins jusqu'à leur complet et rapide achèvement;

Résolu qu'il soit instamment recommandé aux votans de la Nouvelle-Orléans de ratifier les ordonnances qui leur seront soumises le 21 courant.

1o. Parce qu'elles assurent l'achèvement des chemins de fer des Opelousas et de Jackson dans le plus bref délai possible.

2o. Parce que ces chemins étant rapidement terminés deviendront productifs et permettront aux compagnies de réaliser de grandes économies sur les frais de construction.

3o. Parce que le rapide achèvement de ces voies rendra inutile le prélèvement d'une taxe, le dividende que déclareront les compagnies, lorsque les chemins seront terminés, devant payer l'intérêt des bons.

4o. Parce que le changement de la souscription et la suppression subséquente de la taxe en faveur des chemins de fer affranchira les propriétés foncières du fardeau qui pèse en ce moment sur elles.

5o. Parce que le rapide achèvement de ces chemins ouvrira un nouvel et vaste commerce à la Nlle.-Orléans que la valeur des immeubles augmentera, que le travail et le capital seront rétribués, que la prospérité générale répandra l'activité et le bien-être dans toutes les classes de la population.

Il est de plus résolu que ce meeting fasse comprendre à tous les citoyens de la Nlle.-Orléans l'importance vitale d'approuver les ordonnances qui doivent être soumises au peuple et que chaque personne ici présente se constitue membre d'un comité de vigilance pour expliquer les effets des ordonnances et engager les votans à les adopter.

Résolu que ce meeting en s'ajournant se constitue comité de vigilance pour être présent aux polls le 21 de ce mois.

La Russie.—*Son étendue et ses ressources.*—L'empire est vaste et étendu, et ses ressources incalculables. La Russie d'Europe, couvre plus de 1,500,000 milles carrés. Sa population est d'environ 80,000,000. Les forces militaires de la Russie, sous le commandement de l'Empereur ne se montent pas à moins d'un million d'hommes, desquels 750,000 d'infanterie et 250,000 de cavalerie. 180,000 jeunes gens et 10,000 officiers sont constamment dans les écoles militaires, et supportés par le gouvernement. Une seule partie des frontières de ce vaste empire est sujette à être assaillie par l'étranger ennemi, et la nature lui a donné des barrières insurmontables. Avec une force si immense pour protéger ses frontières occidentales, Napoléon Ier. seul, pouvait avoir l'idée de tenter de pénétrer dans son intérieur avec une lueur de chance de succès. Les dessins ambitieux de la Russie sur les nations avoisinantes, avec l'aide des pouvoirs unis de l'Est et du Sud de l'Europe, peuvent échouer, mais la conquérir, la subjuguer ou la démembrer par une force extérieure est impossible. Les chaines qui tiennent la masse en esclavage, peuvent être brisées, et l'anarchie ou la révolution dissoudre l'empire, voilà les seuls moyens pour y arriver. Mais jusqu'à ce que ceci soit accompli l'on doit veiller et craindre la Russie.

POPULATIONS.

Voici, d'après l'*Almanach de Webre*, publié à Leipsick, quelle est la population des plus grandes cités de l'Europe et de l'Amérique du Nord:

Londres,	2,363,141	Pesth,	125,000
Paris,	1,053,262	Prague,	124,184
Constantinople,	786,900	Barcelone,	120,000
New-York,	552,766	Gênes,	120,000
St-Petersbourg,	478,437	Cincinnati,	120,170
Vienne,	477,846	Nlle-Orléans,	116,348
Berlin,	441,941	Bristol,	115,000
Naples,	415,465	Gand,	112,410
Philadelphie,	400,354	Munich,	106,770
Liverpool,	384,263	Breslau,	104,000
Glasgow,	367,800	Florence,	102,154
Moscou,	350,000	Rouen,	100,260
Manchester,	296,000	Belfast,	98,845
Madrid,	260,000	Cologne,	92,266
Dublin,	254,850	Dresde,	91,243
Lyon,	249,325	Stockholm,	90,870
Lisbonne,	241,500	Rotterdam,	90,000
Amsterdam,	222,800	Anvers,	88,820
Havane,	200,000	Cork,	86,485
Marseille,	195,257	Liége,	77,587
Baltimore,	189,054	Boulogne,	75,100
Palerme,	189,000	Livourne,	74,500
Rome,	172,282	Trieste,	70,846
Varsovie,	162,597	Kœnigsberg,	70,198
Leeds,	152,000	Sheffield,	68,260
Milan,	151,534	La Haye,	66,000
Hambourg,	148,758	Leipsick,	65,300
Boston,	136,788	Oporto,	62,090
Bruxelles,	136,200	Malaga,	60,000
Turin,	135,000	Dantzig,	58,012
Copenhague,	133,147	Francfort,	57,556
Bordeaux,	130,928	Magdebourg,	56,690
Venise,	126,786	Brême,	53,162

Les Moustiques Femelles.—C'est, dit un journal, un fait assez curieux, découvert par quelques entomologistes, que les moustiques mâles ne tourmentent jamais les autres créatures et qu'il n'y a que les femelles qui s'acharnent sur la race humaine, avec cette cruelle ténacité que chacun sait. Quelques vieux célibataires ajoutent, il est vrai, qu'ils ne voient dans ce fait rien d'extraordinaire.

Mort du Capitaine Duperu.—Nous apprenons que le capitaine Dupéru est mort dernièrement à Washington, dans toute la force de l'âge. M. Dupéru était un de ceux qui continuaient ici les traditions chevaleresques de l'ancienne population de la Louisiane. Il avait fait avec honneur les campagnes de la Floride et du Mexique.

Theatre de Donaldsonville.—M. Galinier, du Théâtre d'Orléans, est venu passer plusieurs jours parmi nous, dans le but d'établir pendant l'été, un théâtre à Donaldsonville. Si comme tout porte à le croire, nos concitoyens veulent encourager cette entreprise, nous verrons arriver dans quelques semaines, la troupe dramatique du théâtre français de la Reine du Sud.—*Vigilant.*

Décédée.—En cette ville, Jeudi dernier, 27 courant, Mme. Louisa Harbert, à l'âge d'environ 50 ans.

AVIS.

CHARLES THOMPSON, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Curateur de la succession de feue Louisa Herbert, dernièrement de la Paroisse St. Landry;

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à ladite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 29 Avril, 1854.

Deliberations du Jury de Police de la Paroisse St. Landry.

Mardi, 7 Mars 1854.—Continuation.—Sur motion de Mr. Teale, Résolu unanimement, que pour l'année finissant le 28 Février 1855, la somme de neuf cent soixante-onze piastres soit et est appropriée de tout argent dans le Trésor, pour le soutien des personnes dont les noms suivent, réquérant l'aide de cette Paroisse, devant être tirées sur *warrant*, par quartier, et payées aux personnes ci-dessous désignées et pour leur usage;—Mary Tear, veuve de James Lee, $25, à King & Hawkins; Charles Harvey, $50, à Siméon Fontenot; Francis Slothower, et femme, $50, à Jonathan Harris; Ellen Tungate, sourde et muette, et son enfant, $100, à Joseph Z. Fontenot; la veuve et les enfans de Jo. Cha. Bre. Fontenot, $50, à Joseph Z. Fontenot; Eliza Vasseur, épouse de Jo. Bayon, $50, à Pierre Jeansonne; Polly Johnson, $50, à Jesse B. Clark; Margaret Collins, $50, au même; Céleste Primo, veuve de Alex. Trahan, $40, à Onézime Trahan; Marie Hébert, veuve de Jo. Irwin, $50, à Ursin Manuel fils; Joseph Notte, $60, à François Robin; enfant de la veuve Grisgon Edmond, $20, à Hyppolite Mallet; Eliza Moreau, $35, à Lucie Frugé; veuve de Anselme Doucet, $25, à Melon Doucet; veuve de Louis Jeansonne, $30, à Villeneuve Joubert; veuve de James Cummings, $50, à James Calligan; veuve de Gérard Jeansonne, $35, à Philippe Stagg; veuve de Manuel Ortégo, $35, à Alexis Lague; Joseph Matte, $30, à Louis Hilaire Léger; veuve de Calixte Courville, $50, à Vaillant Chacheré; Aveline Lavergne, $50, à Joseph Lavergne fils; Amelin Brown, $30, à James Brown; veuve Lézin Blaize, $16, à Joseph Marcantel.

Mr. Barry, du comité des réclamations, a fait le rapport suivant: Que le comité avait examiné avec soin les réclamations soumises, avait trouvé les suivans juste et recommande qu'ils soient payés:

John Powell, frais de dép. Shérif,	$16 60
Guy H. Bell, frais de magistrat,	30 00
T. S. Robin, frais de magistrat,	6 00
John P. Smith, frais de magistrat,	9 00
Ulysse Gaberel, frais de magistrat,	6 00
William Elkins, frais de magistrat,	3 00
Adolphe Gotreau, frais de témoins,	2 20
Joseph R. Richard, bois pour ponts,	8 07
Offutt frères, bois pour ponts,	94 17
Julien C. Gonor, frais de Constable,	14 45
André Carson, frais de Constable,	19 60
François Stutes, frais de Constable,	33 10
Don Louis Sonier, frais de Constable,	9 90
Achille Doucet, frais de Constable,	1 30
William Blalock, frais de Constable,	22 80
Harrison Rogers, frais de Shérif. D. C. 3333,	5 70
King & Hawkins, pour prisonniers,	18 75
Chs. Thompson, soutien des prisonniers,	305 75
Faisant en tout six cent sept piastres trente neuf cents,	$607 39

Le comité a référé au Jury, pour sa décision, quatre comptes des commissaires sur le pont de la Coulée Blanc, à savoir:—William Server, William Shepherd, Jas. Moris et Ls. V. Richard, et aussi la réclamation de Robert Benguerel, pour avoir fait le Tableau de la Taxe du Rail Road pour 1854, de $75.

Sur motion, Résolu que le dit rapport soit adopté et que la somme de six cent sept piastres et trente neuf cents soit appropriée des taxes de 1854, pour lesquelles des warrants soient lancés aux personnes à qui ils appartiennent.

Résolu que les réclamations de W. Server, William Shepherd, J. Moris et L. V. Richard soient rejétés; les commissaires n'ayant pas droit à recevoir de paie, et que la réclamation de Robert Benguerel de $75 pour avoir fait le tableau de la Taxe du Rail Road pour 1854, il lui soit alloué trente piastres.

Sur motion de Mr. Gantt, Résolu qu'à partir de cette date, les membres du Jury de Police, recevront comme paie, la somme de deux piastres par jour, pour chaque jour qu'ils assisteront aux délibérations, plus dix cents pour chaque mille qu'ils auront fait pour se rendre et s'en retourner de leur résidence à la Maison de Cour. La motion de Mr. Teale pour allouer $1 50 a été perdue.

Sur motion de Mr. Carte, Résolu qu'un chemin public sera fait et ouvert, à partir du pont d'en-haut, sur le Bayou Bourbeux, à l'Eglise Catholique à Plaquemine Brulée, pour joindre le chemin public à la Pointe Noire, et de là, au ferry de Daigle—et que les personnes dont les noms suivent, savoir: Léon Thibodeau, Jos. Etienne Daigle, Maxil Cormier, Léandre Bourque, François Richard, Joseph Bourque, John D. Moore et Charles Lavergne, soient et sont nommés d'un jury pour tracer et faire le chemin, l'arpenter, le mesurer, le marquer et d'en faire un retour avec plan de l'arpentage.

Mr. Gantt est au fauteuil.

Sur motion de Mr. Hudson, le vote pour approprier une certaine somme pour construire, conjointement avec la Paroisse St. Martin, certains ponts, a été re-considéré, quand, il a été sur motion de Mr. Devillier, Résolu qu'une somme n'excédant pas douze cents piastres soit et est appropriée des taxes de 1854, pour construire des ponts sur les bayous Têche et Fuselier, à leur jonction; les dits ponts devant être garantis pour cinq ans, et que F. C. Devillier, Valmont Stelly et Louis Kerlegand, sont nommés commissaires pour mettre cette résolution à execution, conjointement avec tels commissaires que pourra nommer le Jury de Police de la Paroisse St. Martin.

Sur motion de Mr. Hudson, Résolu que pas plus de deux directeurs d'animaux non marqués ne seront nommés dans chaque arrondissement.

Résolu que les personnes dont les noms suivent soient et sont nommées directeurs des animaux non marqués, pour un an:—3me arrondissement, Philogène Saizan et F. C. Devillier; 4me dito, Raphael Smith et Jos. A. Guidry; 6me dito, Jos. E. Andrus et Madison Lyons; 7me dito, Achille Doucet et A. B. Carte; 8me dito, Joachim Hébert et Gustave Frugé; 9me dito, On. Poupon Pitre et Jean Pierre Lafleur; 10me dito, Levy Campbell et Wm. Bundick; 18me dito, John Wright; 5me dito, John B. Platt; 11me dito, Augustin Guillory et Don Diegue Alex. Fontenot; 12me dito, Lastie Lafleur et Edmond Johnson; 14me dito, J. B. Bihm et Zéphirin Close; 15me dito, James Bell et Gilbert Burleigh; 16me dito, Eli Guillory et Charles Teale; 17me dito, Charles Pitre et J. B. Roy.

Résolu que le Greffier sera tenu dans les quatre semaines qui suivront toute assemblée de ce jury, de livrer aux Imprimeurs de la Paroisse, une copie des procédures, pour la publication, et si elles ne sont pas publiées avant la fin du quartier, ils ne recevront aucune paye pour le dit quartier.

Sur motion de Mr. J. E. Andrus, Résolu que Benjamin McLelland, Colbert Foreman et Valentine C. Clarke, sont nommés commissaires pour examiner le Pont Kauffman et fassent un rapport pour voir s'il est nécessaire de le reconstruire ou de le réparer, et le coût probable.

Sur motion de Mr. Teale, Résolu que Charles Teale, Joachim Landreneau et James Allen sont nommés commissaires pour examiner le Bayou Chactaw, et fassent un rapport d'un plan pour un pont et le coût probable.

Mr. Devillier est au fauteuil.—Sur motion de Mr. Bundick, Résolu que Joseph Johnson jr., Mathew Nugent et Joseph Barry, sont nommés commissaires pour le pont près des Sources de Bell Cheney.

Sur motion de Mr. Wright, Résolu que le Trésorier soit et est requis de garder en mains des fonds suffisants pour payer les membres du Jury.

Sur motion de Mr. McCrory, Résolu qu'un warrant soit lancé en faveur de Bryant Stapleton pour cent trente-quatre piastres, pour avoir réparer le pont sur le Bayou Petite Prairie chez E. McBride.

Sur motion de Mr. Barry, amendée par Mr. Joubert, Résolu que chaque directeur d'animaux non marqués, donnera son obligation pour la somme de cent piastres avant qu'il reçoive sa commission, devant être acceptée par tout juge de paix et enrégistrée par le Greffier.

Sur motion de Mr. Gantt, Résolu que le Jury s'ajourne jusqu'au 13 Avril prochain, à 10 heures du matin.

JOHN P. HUDSON, *Président.*
Guy. H. Bell, *Greffier.*

AVIS.

EUPHRASIE SAIZAN, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommée Administratrice de la succession de feu Siméon Chautin, son époux décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 29 Avril, 1854.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Eugène Wartelle, agent, vs. Edwin B. Scott & als. } COUR DE DISTRICT, PAROISSE ST. LANDRY. No. 6097.

EN vertu d'un writ de Fi. Fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'offrirai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour de cette Paroisse, en la ville des Opelousas, le samedi, 3 Juin prochain, 1854, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres et prétentions de M. W. Harwell à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, savoir:

Un nègre nommé Tolbert, âgé de 14 ans.

J. B. DAVID, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 29 Avril, 1854.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

R. H. Short & als. vs. Peter Collins. } COUR DE DISTRICT, PAROISSE ST. LANDRY, No. 6062.

EN vertu d'un writ de Fi. Fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'offrirai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour de cette Paroisse, en la ville des Opelousas, le Samedi, 3 Juin prochain, 1854, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres et prétentions de Peter Collins aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, savoir:

Un certain Lot ou Parcelle de Terre, situé dans la Paroisse St. Landry, à environ 12 milles de Mountville, sur la rive Est du Bayou Bœuf, et contenant environ quatre cents arpents, ayant dix ou douze arpents de face sur quarante de profondeur, borné au Nord par les terres de Gilbert Burleigh et au Sud par les terres de Wm. Link—ainsi qu'un autre Lot de Terre, sur la rive Ouest du Bayou Bœuf, dans la même paroisse, contenant environ deux cents arpents, ensemble avec toutes les Bâtisses et Améliorations qui s'y trouvent.

J. B. DAVID, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 29 Avril, 1854.

Vente Publique.

LE public est informé qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, administrateur, à la résidence de Mr. Honoré Déjean, au Port Barré, en cette Paroisse, le

Mercredi, 10 Mai prochain, 1854,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de feue A. Odile Déjean, épouse décédée de Eugène Bercier, à savoir:

Meubles de Maison et USTENSILS DE CUISINE.

Conditions.—Comptant.

EUGENE BERCIER, *Administrateur.*
Opelousas, 29 Avril, 1854.

PAQUEBOT DE LA NOUVELLE-ORLEANS PAR PLAQUEMINE.

Le bateau-à-vapeur neuf *ALICE W. GLAZE*, capitaine J. Johnston, partira maintenant de Washington tous les six jours pour la Nouvelle-Orléans, par la voie de Plaquemine. Cet arrangement continuera jusqu'au Dimanche, 28 Mai. Après cette époque, ses jours réguliers seront—De Washington, tous les Dimanches, à 10 heures du matin; de la Nouvelle-Orléans, tous les Mercredis, à midi. Ce bateau est bon marcheur, solide et comfortable, et est, sans contredit, le bateau le mieux conditionné (de son tonnage) qui soit jamais entré dans le port de la Nouvelle-Orléans; et ayant été construit expressément pour cette navigation, il continuera ses voyages toute l'année.

Washington, 29 Avril, 1854.

AU PUBLIC.

COMME un avis a été publié dans le *Courrier des Opelousas*, du 1er Avril et des numéros subséquents, sous la signature de Mark W. Harwell, prévenant le public de ne pas négocier certaines obligations tirées par ledit Harwell en ma faveur, je crois qu'il est de mon devoir, pour moi-même et pour une explication à mes amis et au public, de mentionner les faits qui ont pu donner lieu à cette publication. Le 25 Octobre dernier, 1853, Mr. Harwell, comme agent de Mme. Lee, acheta de moi un certain morceau de terre au haut de Plaquemine Brulée, contenant 800 arpents *plus ou moins*, pour lequel il me donna les dits billets. Après cela, le contract fut rédigé et disait que s'il se trouvait plus de 850 arpents, le dit Harwell devait me payer $3 l'arpent pour le surplus des 850 arpents, et s'il y avait moins de 750 arpents, je devais lui rembourser $3 l'arpent. D'après ce qui précède, je ne puis attribuer qu'à cela la publication de l'avis mentionné. Le public peut examiner l'acte de vente qui se trouve dans le bureau du Recorder Martin, aux Opelousas.

LOUIS A. BACON.
Lake Charles, 29 Avril, 1854.

Mulatresse en Prison.

IL a été conduit à la geôle de la Paroisse St. Landry, le 27 Avril courant, une mulâtresse se disant nommer LUCINDA, et appartenir à Mr. P. J. Pavy, demeurant sur le Bayou Courtableau, dans la Paroisse St. Landry.

Cette mulâtresse est âgée d'environ 26 ans, a 5 pieds, 4 pouces de hauteur, parlant l'anglais et un peu le français.

Le propriétaire du dit esclave est requis de venir le réclamer, prouver sa propriété, payer les frais et l'emmener, autrement il en sera disposé selon la loi.

LOUIS L. BOUTTE, *Geôlier.*
Opelousas, 29 Avril 1854.

Vente Publique.

Par le soussigné, Encanteur dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est informé qu'il sera offert en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, à la résidence de Philippe Esterling, à Washington, en cette Paroisse, le

Vendredi, 12 de Mai prochain, 1854,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de feue Marie Louise Belair Fontenot, épouse décédée de Philippe Esterling, à savoir:

Un charrette à cheval, et les harnais, une vache et son veau, meubles de maison, ustensils de cuisine et une quantité d'autres objets trop long à énumérer.

Conditions:—Comptant.

A. DEJEAN, *Encanteur.*
Opelousas, 29 Avril 1854.

Etat de la Louisiane,

Cour de District, *Paroisse Saint-Landry.* } No. 7154.

Succession de Joseph Bercier.

ROBERT BENGUEREL et JAMES JOHNSTON, de la Paroisse St. Landry, Administrateurs de la succession de feu Joseph Bercier, dernièrement de cette Paroisse, ayant présenté un tableau démontrant la situation des affaires de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 26 Avril 1854:

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué et les administrateurs autorisés à payer selon la répartition établie dans le dit tableau.

A. GARRIGUES, Greffier.
Opelousas, 29 Avril 1854.

Vente Publique.

IL sera offert en vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur, dans et pour la Paroisse St. Landry, à la porte de la Maison de Cour de cette Paroisse, le

Samedi, 6 Mai prochain, 1854,

la propriété suivante, vendue pour opérer un partage, savoir:

UN NEGRE,

nommé Horace, âgé de 28 à 30 ans, acclimaté et pleinement garanti.

Conditions:—Payable une moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, à partir du jour de la vente; les acquéreurs fournissant sécurités personnelles, approuvables et solidaires, de plus, l'esclave restant spécialement hypothéqué jusqu'au payement final du principal et des intérêts.

R. BENGUEREL, *Encanteur.*
Opelousas, 15 Avril 1854.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Marie Jeanne Paméla Bossier, représentée, &c. vs. Samuel E. Bell.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 1898.

EN vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'offrirai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour de cette Paroisse, en la ville des Opelousas, le Samedi, 3 Juin prochain, 1854, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres et prétentions de Samuel E. Bell aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire ledit jugement, savoir:

Un Lot de Terre, situé dans la Paroisse St. Landry et faisant face au Bayou Têche, borné anciennement d'un côté par la terre de Baptiste Lafleur, et de l'autre par la terre de William Moore, et à l'extrémité dans la Prairie Basse, par George King, contenant 290 arpents.—2o. Un Lot de Terre, situé dans la dite Paroisse St. Landry, et anciennement décrit comme borné par le chemin principal au débarquement de la Vieille Eglise et du Bayou du Pont, contenant soixante arpents, plus ou moins, étant la même terre maintenant occupée par Ira Thayer, près le pont de Washington.

J. B. DAVID, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 29 Avril, 1854.

AVIS.

TOUS ceux qui ont acheté des propriétés aux ventes des successions de Thomas et Mary Gardner, décédés, voudront bien venir payer leur premier payement à Mr. Robert Benguerel, autrement ils s'encoureront des frais.

O. HINCKLEY, *Administrateur.*
Washington, 29 Avril 1854.—2f.

JAMBON préparé au sucre, à 12½ cents la livre, épaules à 8 cents, sellerie, harnais, &c. récemment reçus et à vendre par
29 Avril. C. MEDICIS.

VENTE PUBLIQUE.

Succession de Mme. H. E. Grimball, decedee.

LE public est averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par H. S. Dunbar, encanteur, au magasin de P. O. Levy, à Big Cane, en cette Paroisse, le

Samedi, 29 Avril courant, 1854,

les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feue Mme. H. E. Grimball, décédée, à savoir:

UNE NEGRESSE

et ses deux enfans; la dite négresse est bonne cuisinière et bonne négresse de champ.

Une charrette a mulets, et des mulets doux.

Conditions:—Payables à un, deux et trois ans de crédit, à partir du 1er Mars 1855; les acquéreurs fournissant de bonnes sécurités personnelles à la satisfaction de l'administrateur.

SAMUEL E. SCOTT, *Administrateur.*
Opelousas, 29 Avril 1854.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

LE soussigné, Collecteur des Taxes d'Etat, pour les années 1851, 1852 et 1853, se trouvera à son bureau, aux Opelousas, pendant vingt jours consécutifs, après le 20 Avril courant, dans le but de recevoir les taxes de ceux qui n'ont pas profité de la chance qui leur avait été offerte.

Après le 9 Mai prochain, toutes les taxes seront collectées avec frais.

J. B. DAVID, *Shérif et Collecteur des taxes d'Etat.*
Opelousas, 15 Avril, 1854.—3f.

AVIS.

UNE assemblée des créanciers de la succession de James Hargroves, décédé, aura lieu *Samedi, 29me jour d'Avril*, pardevant William Mouton, Notaire Public, à son bureau, dans la ville de Washington. L'heure de l'assemblée est midi, le but est de fixer les conditions de la vente.

STEPHEN W. QUIRK, *Administrateur.*
Washington, 15 Avril 1854.

Succession de Marguerite Richard.

LES acquéreurs à la vente des biens de la succession de feu Dame Marguerite Richard, veuve de feu Pierre Thibodeau, sont informés que le premier paiement est dû le 15 Avril courant, et qu'à moins que les créanciers ne viennent payer sans délai, à mon domicile, des poursuites judiciaires seront instituées contre eux.

LEON THIBODEAU, *Administrateur.*
Coulée Croche, St. Landry, 15 avril 1854.

MARCHANDISES NOUVELLES.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment complet de marchandises, qu'ils offrent à des prix très modérés. Ces marchandises consistent en Barèges à Bayadères et à volans, Mousselines imprimées, Jaconats à Bayadères, Crèpe Suisse, Brillantés, Désindes, Soie noire et en couleurs, Mousselines Suisses, Mantelets Soie couleurs diverses, Indiennes d'été, Broderies, Gants et Chaussure pour dames.

Egalement un assortiment complet d'habillemens, Souliers, Bottes et Chapeaux pour messieurs.—Listados Cotton Lowell et de la Virginie, Quincaillerie, Charrues, ainsi que toutes marchandises convenables aux habitans, Sellerie, Harnais pour buggy et cabriolets.

Les personnes qui n'ont pas encore réglé leurs comptes dûs depuis Mars dernier sont invitées à le faire le plus-tôt possible car un plus long délai ne leur sera pas accordé.

T. LASTRAPES & Co.
Opelousas, 22 Avril 1854.—1m.

AVIS.

LE soussigné arrivant de la Nlle.-Orléans, prévient ses amis et le public, qu'il a apporté un assortiment complet de Marchandises Sèches de printemps et d'été, ainsi que de la Grocerie, conserves alimentaires, &c., Quincaillerie Fayence, Chaussure, Bijouterie, Pendules nouveau genre, montres en or et en argent, &c., Outils de Charpentier et de Tonnelier, qu'il vendra à un prix et des conditions raisonnables.

Vente a l'Encan.

Par Evte. Debaillon, Encanteur.

LE public est averti qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le

Mardi, 16 Mai prochain, 1854,

la propriété connue sous le nom de

L'HOTEL DU RAIL-ROAD,

tenue par Mr. N. Quatrevaux, situé dans la ville des Opelousas, borné au Nord par la propriété de J. R. Viou, au Sud par la rue Bellevue, à l'Est par la rue de l'Union et à l'Ouest par la rue principale, comprenant un lot de terre, une maison convenable pour tenir un Hotel, une maison de résidence, écurie et autres améliorations.

Conditions.—Un tiers payable à six mois, du jour de la vente, un tiers à 18 mois et le dernier tiers à deux ans et demie. L'acquéreur fournissant ses billets avec caution à la satisfaction de qui de droit, et la propriété vendue demeurant spécialement hypothéquée jusqu'au paiement tant du principale que des intérêts qui auront pu s'accroître, à raison de 8 pour cent par an, à compter de l'échéance.

Evte. DEBAILLON, *Encanteur.*
Opelousas, 15 Avril 1854.

AVIS.

JEAN JACQUES SARRAILLE, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la Succession de feu André Sarraille, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry;

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer par écrit au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 22 Avril 1854.

VENTE A L'ENCAN.

IL sera offert en vente à l'encan, devant la Maison de Cour, le 6 Mai prochain,

Un Morceau de Terre,

parfaitement situé, à un demi mille à l'Ouest de la Maison de Cour, borné au Nord par une terre de Jacques Lastrapes, à l'Ouest par E. Wartelle, à l'Est par la Corporation, et au Sud par Mme. Provent. Cette terre mesure environ 20 arpens, entourée de pieux en cypre et d'environ 1000 pieds de lilas, muriers et autres arbres.

Les conditions, qui seront avantageuses, seront annoncées le jour de la vente.

Opelousas, 22 Avril 1854.

VENTE PUBLIQUE.

Succession de Leandre Bourque, decede.

LE public est informé qu'il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par un encanteur, dûment commissionné, à la dernière résidence du défunt, en cette paroisse, le

Mercredi, 24 Mai prochain, 1854,

les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Léandre Bourque, décédé, à savoir:

L'HABITATION,

sur laquelle le défunt résidait en dernier, consistant en un lot de terre, contenant cent soixante acres, avec toutes les *Batisses et les Améliorations* qui sont dessus, ainsi que la *récolte* qui pousse en ce moment.

UN LOT DE TERRE BOISEE,

situé sur le Bayou Plaquemine Brulée, contenant cent soixante arpens borné au Sud par la terre de J. B. David, au Nord par la terre de Julien Brasseur.

UN LOT DE TERRE DE MARAIS,

situé sur le Bayou Nezpiqué, contenant cent trente-six arpens.

UN LOT DE TERRE,

situé dans les bois, appélé Pointe Joyeuse.

11 ESCLAVES,

des deux sexes et d'âges divers.

Dix chevaux créoles doux, un cheval américain, 15 têtes de chevaux, 10 paires et demie de bœufs de tire, 54 têtes de bêtes à cornes douces, 60 têtes de bêtes à cornes sauvages, 20 têtes de cochons, 2 diables et chaines, 1 charrette à bœuf, 1 gig, un lot d'outils de tonnelier, meubles de maison, ustensils de cuisine, outils aratoires, 1 selle et bride, &c., &c.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente.

JOSEPH L. BOURQUE, *Administrateur.*
Opelousas, 22 Avril 1854.

Vente par le Sherif.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Charles Deblanc vs. Juste Bertinot.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7088.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente, lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, aux Opelousas, le Samedi 6 Mai prochain, entre 11 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution et portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Juste Bertinot à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, savoir:

DEUX LOTS DE TERRE,

situés dans le village St. Charles, Grand Coteau, en la Paroisse St. Landry, mesurant [illegible] pieds de face [illegible]